Cours chapitre 1

Les évolutions en pourcentage

Définition: pourcentage

- Prendre x% d'une valeur revient à la multiplier par $\frac{x}{100}$.
- Augmenter une valeur par x% revient à la multiplier par 1 + $\frac{x}{100}$.
- Diminuer une valeur par x% revient à la multiplier par $1 \frac{x}{100}$.

Exemple

Augmenter 5 000 de 20% revient à calculer

$$5\ 000 \times \left(1 + \frac{20}{100}\right) = 5\ 000 \times 1,20 = 6\ 000$$

Définition: vocabulaire

- Une **évolution** est une augmentation ou une diminution.
- Si l'évolution est exprimée en pourcentage, le pourcentage est appelé le taux d'évolution.
- Lorsqu'on multiplie une valeur v par un nombre c pour obtenir une nouvelle valeur v' ($v \times c = v'$), on dit que c est le **coefficient multiplicateur**.

Exemple

Si on a une augmentation de 15%, le coefficient multiplicateur est $\frac{1}{5} + \frac{15}{100} = 1,15$.

Si on a une diminution de 6%, le coefficient multiplicateur est $1 - \frac{6}{100} = 0,94$.

Remarque

Si le coefficient d'une évolution est *supérieur* à 1, c'est une augmentation. Sinon, c'est une diminution.

Propriété : Évolutions successives et coefficient global

Lorsqu'on applique plusieurs évolutions successives, on obtient le **coefficient global** en multipliant les coefficients.

Exemple

Si on applique une augmentation de 20%, suivie d'une diminution de 20%, l'évolution a pour coefficient global

$$\left(1 + \frac{20}{100}\right) \times \left(1 - \frac{20}{100}\right) = 1.2 \times 0.8 = 0.96$$

On a donc globalement une diminution.

Propriété: Évolution réciproque

Pour revenir à la valeur initiale avant une évolution de coefficient c, on doit diviser par c. Cette nouvelle évolution est appelée **l'évolution réciproque**, et son coefficient est le **coefficient réciproque** $c_r = \frac{1}{c}$.